Note interne du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères (6 janvier 1971)

Légende: Le 6 janvier 1971, une note interne du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères expose la position des autorités norvégiennes quant aux futures négociations d'adhésion de la Norvège aux Communautés européennes.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère d'Etat. Affaires étrangères. Dossier 202, 1970-1971 II.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/note_interne_du_ministere_luxembourgeois_des_affaires_etrangeres_6_janvier_1971-fr-07748b94-b7bd-443f-ac77-08f77ea952dd.html

Date de dernière mise à jour: 27/02/2017

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Note à l'attention de Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères

Objet: Adhésion de la Norvège à la Communauté - Visite de M. l'Ambassadeur Sommerfeld, Chef de la délégation norvégienne aux négociations d'adhésion.

A l'heure actuelle, la Norvège a eu l'occasion d'exposer les problèmes que lui pose l'adhésion aux Communautés Européennes lors de deux conférences ministérielles et lors de deux réunions au niveau des suppléants.

Abstraction faite de la priorité réservée à l'adhésion du Royaume-Uni, ces quatre réunions avec la Norvège n'ont pas été marqués par des progrès réels, étant donné qu'aucun des problèmes fondamentaux de la négociation n'a encore été abordé jusqu'à présent.

Dès lors il paraît utile de rappeler les grands problèmes qui préoccupent les autorités norvégiennes dans les négociations d'adhésion.

Dès sa déclaration lors de l'ouverture des négociations à Luxembourg (30 juin 1970), le Ministre norvégien des Affaires Etrangères, M. Stray, a insisté plus particulièrement sur la situation spéciale en Norvège de l'agriculture, de la pêche, des mouvements de capitaux et du droit d'établissement. Il est vrai que lors de la dernière conférence au niveau ministériel, la délégation norvégienne a remis à la conférence d'autres documents relatifs aux problèmes des monopoles en matière de boissons alcooliques et de produits pharmaceutiques. mais il semble qu'il s'agisse là de problèmes mineurs qui seront résolus facilement une fois que les grands problèmes cités plus haut auront trouvé une solution satisfaisante. Cette tâche ne sera évidemment pas facile étant donné les implications complexes qui la caractérisent.

.../...

www.cvce.eu

Outre le mouvement de capitaux et la liberté d'établissement la Norvège se voit confrontée avec deux grands problèmes, la pêche et l'agriculture. Déjà en ce moment on peut dire qu'à défaut d'un règlement satisfaisant de ces deux problèmes, la Norvège ne fera jamais partie de la Communauté.

Et d'abord la pêche. C'est une industrie qui pour ce pays aux quelques 2o.ooo km de rivages, sans compter les nombreuses îles, possède une importance vitale. A côté de l'importance économique que représentent pour la Norvège la pêche et l'industrie transformatrice, il ne faut pas oublier l'importance démographique de cette activité qui fait que la côte norvégienne sera habitable et exploitable jusque dans le grand Nord. Dès lors il paraît difficile d'envisager que la Communauté puisse maintenir tout le long des négociations son principe rigide qu'il faut que les candidats acceptent le droit dérivé. Ne doit-on pas plutôt voir, pour un stade ultérieur, que la Communauté se rende compte, dans la négociation, de l'impraticabilité du règlement pêche pour une Communauté élargie et partant commence à discuter d'adaptations éventuelles.

De même l'agriculture prise dans son ensemble constitue pour la Norvège un problème à la fois démographique et politique. En cas d'une acceptation pure et simple de la réglementation agricole communautaire, la Norvège risque de voir se produire un déséquilibre grave entre la population rurale et urbaine. Il n'est même pas exclu qu'une conséquence soit le dépeuplement complet du grand Nord. Etant donné la complexité de ce problème d'un côté, et de l'autre l'obligation que la Communauté a de négocier avec les quatre candidats, il semble peu probable que les négociations avec la Norvège fassent des progrès dès les premiers temps. Toute concession, qui dans le cas de la Norvège toucherait forcément au principe même, risquerait en effet de constituer un précédent dangereux pour l'existence même de la Communauté, telle qu'elle existe actuellement et telle que les Six désirent la conserver.

www.cvce.eu

Quant aux mouvements de capitaux et aux questions relatives au droit d'établissement, il est encore prématuré d'en parler, car ces problèmes n'ont pas encore fait l'objet d'un exposé détaillédede la part de la délégation norvégienne. Etant donné cependant que les deux questions touchent au principe même et notamment à ceux de la période de transition (plus de 5 ans) et à ceux de la compatibilité de l'appartenance de la Norvège à la fois aux Communautés Européennes et à l'Union nordique, on peut s'attendre à des difficultés non négligeables dans ce domaine.

L'énumération de ces problèmes, leur complexité et leur caractère fondamental porte à conclure que les négociations sur l'adhésion de la Norvège ne pourront faire de progrès notables dans l'immédiat. Toute concession à la Norvège de la part de la Communauté au stade actuel des travaux, entamerait sérieusement la position des Six et entraînerait en tant que précédent, des demandes analogues des autres candidats.

De l'avis du soussigné, les négociations avec la Norvège seront limitées pendant les prochains mois à l'examen, et à la solution éventuelle de quelques problèmes mineurs. Ce n'est qu'une fois que la négociation avec le Royaume-Uni aura fait des progrès décisifs qu'il appartiendra à la Norvège surtout, mais aussi à la Communauté de prendre les décisions politiques nécessaires pour permettre l'adhésion de ce pays à la C.E.E. A l'heure actuelle on ne voit vraiment pas comment le problème de l'agriculture norvégienne pourra trouver de solution autrement que par une volonté politique mutuelle. Il ne faut en effet pas oublier les difficultés que rencontre le Gouvernement norvégien au sein de son parlement et de la majorité gouvernementale même en matière d'adhésion aux Communautés Européennes.

N.B. L'Ambassadeur Sommerfeld qui préside la délégation norvégienne dans les négociations d'adhésion est un diplomate de carrière qui a occupé pendant de longues années le poste de Représentant Permanent de la Norvège à Genève. Ce poste auprès du GATT de la Commission économique de l'Europe (ONU) et d'autres organisations installées à Genève, a fait de lui ce qu'on est convenu d'appeler un chevronné des organisations internationales.

.../...

www.cvce.eu

Connu et respecté pour son savoir faire et son affabilité l'ambassadeur Sommerfeld se révèlera être un interlocuteur très prudent pesant chacun de ses mots et flairant partout des pièges (comme sa longue pratique des résolutions genre Nations Unies le lui ont appris).
Selon toute probabilité ce ne sera que peu à peu que ce diplomate s'habituera au langage plus direct et plus concret tel qu'il est pratiqué dans les Communautés Européennes.

Luxembourg, le 6 janvier 1971

Direction II

- mte -

Dact. Wey
3.1
Réc.
Dir.
Courrier
ec. gén.

www.cvce.eu